

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉTROSPECTIVE DE 1995 À 2011

Nomination et entrée en fonction

Le 9 mars 1994, un appel téléphonique de mon prédécesseur, M. Georges Roten, m'apprenait que par une décision unanime, le Conseil d'administration, m'avait nommé directeur de l'UCOVA. J'avais bien évidemment espéré que ma candidature serait transformée en nomination. Toutefois, cette information reçue à Lausanne m'avait rempli de joie et de reconnaissance envers ceux qui avaient le pouvoir de décision, mais surtout m'avait, à l'époque, plongé dans un grand vide car, pour la troisième fois dans ma vie professionnelle, il fallait tout recommencer.

En effet, après la carrosserie et la mécanique, après la banque, les prêts personnels et le leasing, il fallait découvrir un monde nouveau et plein d'inconnus. Je savais pouvoir compter sur mes expériences passées et sur mes connaissances du tissu économique valaisan pour tenir la barre de ce beau bateau façonné par mes prédécesseurs mais le défi était de taille.

C'est donc le 1^{er} janvier 1995 que je commençais officiellement mon activité avec, à l'horizon, la préparation de la 1^{ère} assemblée générale du 29 mars 1995 à la salle de la Matze. Cette salle a d'ailleurs accueilli toutes nos assemblées générales jusqu'en 2007. Depuis 2008, c'est ce restaurant des Iles et son merveilleux décor qui nous offre son hospitalité pour nos assises annuelles.

Formation continue

La formation continue est et reste un souci majeur de notre association professionnelle. Durant les premières années d'activité, nous avons poursuivi et intensifié notre collaboration avec l'école Montani en organisant de nombreux cours de vente et d'accueil. Mais la source des candidats potentiels s'est tarie et il a fallu modifier la formule. Nous avons donc mis en place un système de financement accessible à tous les membres et à leurs collaborateurs. Ce procédé consistant à prendre en charge une partie des frais de formation continue est toujours en vigueur. De nombreux commerçants bénéficient chaque année de cette générosité. Une formule semblable régit notre participation aux frais juridiques pour les litiges concernant les contrats et le droit du travail.

Tombola

Créée en décembre 1996, cette tombola avait pour but de démontrer au public valaisan que les commerces réunis sous la bannière de l'UCOVA étaient semblables à un grand supermarché qui ouvre ses portes de Gletsch à St-Gingolph. La première année, plus de 140 commerçants avaient délivré gratuitement 135'000 billets. Cette action a duré 3 ans et nous l'avons supprimée car la diminution des commandes de billets ne justifiait plus le maintien de cette action.

Indicateur économique

Une association faîtière, au même titre que le commerçant indépendant, doit constamment innover, inventer et trouver de nouvelles sources d'intérêts. C'est donc dans cet esprit et à la demande de plusieurs commerçants que nous avons créé, en 1999, l'indicateur économique. Ce baromètre de la température de l'économie valaisanne suit, depuis plus de 10 ans, l'évolution des chiffres d'affaires et des bénéfices du commerce de détail, ceci avec la collaboration d'une centaine de commerces répartis dans le canton et dans 18 secteurs différents. Cet indicateur, considéré par quelques membres, certainement avec raison, de trop simple pour ne pas dire simpliste, a démontré, au cours de cette dernière décennie, son utilité. Comparer ses propres chiffres avec les résultats du secteur et de l'ensemble du commerce de détail en Valais, permet assurément aux commerçants avisés d'anticiper les décisions et de définir les stratégies, afin de dynamiser la marche de son entreprise.

75^{ème} anniversaire

L'UCOVA a fêté dignement cet anniversaire **en octobre 2001** à Martigny, sous l'œil bienveillant du Conseil d'Etat et de son président de l'époque, M. Wilhelm Schnyder. La préparation et l'élaboration de la plaquette-souvenir fut, pour le Conseil d'administration et pour la direction, un immense travail mais oh ! combien enrichissant. Consulter les archives, retrouver les procès-verbaux et les comptes des années 30, commenter les innombrables événements qui ont jalonné la route de notre institution, exposer à la lumière les visages des membres fondateurs, des présidents, des membres des divers conseils d'administration et des directeurs furent, pour nous tous, des moments d'intense émotion où la joie de faire ressurgir le passé était mêlée à la tristesse de reconnaître des personnes trop tôt disparues. Cet exercice nous a passionnés mais nous a surtout rendus plus humbles devant l'immense labeur accompli par nos pionniers.

Loi sur l'ouverture des magasins

En 1998, le peuple valaisan refusait, à une forte majorité (73,6%), l'initiative des Syndicats Chrétiens qui prévoyait une réduction drastique des heures d'ouverture des magasins le samedi et le dimanche dans les lieux touristiques.

Avec la collaboration active de la Chambre Valaisanne du Commerce et de plusieurs associations professionnelles nous avons pu contrer avec succès cette initiative suicidaire.

Après cette parenthèse de désaccord et de contradiction, le chef du Département de l'économie de l'époque eut l'excellente idée de mettre sur pied un groupe de travail composé des représentants des grandes surfaces, des Syndicats et de l'UCOVA, afin de modifier l'arrêté cantonal désuet de 1986. C'est après une année et demi d'efforts et de discussions qu'un projet équilibré et tenant compte de nos principales revendications, a été accepté par les partenaires sociaux et déposé auprès du Conseil d'Etat.

Nous sommes fiers d'avoir participé à l'élaboration de cette nouvelle loi qui n'est certainement pas parfaite mais qui a permis, entre autre, :

- une harmonisation cantonale ;
- des dérogations pour les magasins d'alimentation ;
- des dérogations pour les entreprises familiales ;
- des heures d'ouverture étendues pour les commerces des lieux touristiques.

Ce projet était devenu un serpent de mer qui nous a tenus en haleine pendant 4 ans. Le texte de cette loi sur l'ouverture des magasins a été accepté définitivement par le Grand Conseil en mars 2002.

Etude et projet PROMAG

L'alimentation est un domaine sensible du commerce de détail. Ce secteur, qui nous tient à cœur, nous a fortement préoccupés ces dernières années. Nous ne pouvons pas oublier que les détaillants en alimentation sont à la base de la création de notre coopérative en 1926. De nombreuses personnes se souviennent certainement encore des fameux timbres UCOVA distribués jusqu'en 1975.

Afin de connaître la situation exacte du commerce d'alimentation et du commerce de proximité, nous avons initié, en 2002, une enquête approfondie, intitulée PROMAG sur l'ensemble du territoire valaisan. Cette étude, co-financée par l'Etat du Valais, démontrait à l'époque que :

- 11 communes valaisannes n'avaient plus de magasin d'alimentation,
- 27 villages de plus de 250 habitants dans 13 communes n'étaient pas ou plus desservis,
- 38 magasins existants dans d'autres localités avaient des difficultés financières et la moitié étaient gérés ou soutenus par les communes,
- 28 autres communes étaient dans une situation préoccupante, car le degré d'approvisionnement alimentaire était situé en dessous du seuil admissible.

Le rapport mentionnait également que, sur 160 communes valaisannes, plus de 50% n'avaient pas ou plus un approvisionnement adéquat pour leur population de proximité. Depuis 2002, la situation s'est encore nettement dégradée et on peut estimer aujourd'hui que, dans les vallées et les coteaux, 60 à 70% de la population valaisanne n'est pas desservie correctement.

Heureusement que des entrepreneurs courageux ont relevé le défi et tentent de maintenir en activité les magasins d'alimentation de proximité. Dans ce sens, nous pouvons souligner l'extraordinaire travail de M. Sébastien Bruchez, propriétaire et directeur d'« Edelweiss Market », qui a repris l'exploitation d'une dizaine de magasins dans le Valais central. Nous lui souhaitons plein succès dans son entreprise et espérons que les consommateurs des communes et villages concernés apprécient son courage et fassent l'effort de donner raison à notre slogan de plus en plus actuel :

**« Vous avez un magasin sous la main,
veillez à ce qu'il soit encore là demain ».**

Convention collective

La mise en place d'une convention collective n'est pas un acte anodin. Les discussions et les compromis entre partenaires sociaux sont souvent difficiles et laborieux. Par ailleurs, informer et persuader les membres, de l'utilité, des avantages et désavantages d'une CCT n'est pas un travail de tout repos.

Lors d'une première enquête en 1998 auprès de nos affiliés, le résultat nous indiquait que 87 % des commerçants ne souhaitaient pas être soumis à une CCT.

Toutefois, le développement désordonné et démesuré des grandes surfaces ainsi que l'arrivée en Valais des discounters étrangers a changé complètement la donne et provoqué un revirement complet des positions sur ce sujet. En effet, la deuxième enquête lancée en 2005 démontrait que 65 % des membres souhaitaient la mise en place d'une convention collective basée

sur le contrat type de travail. Nous avons donc engagé les discussions avec les partenaires sociaux et abouti à un projet de convention qui a été accepté par notre Conseil et par l'Assemblée générale de l'UCOVA en 2006. Cette décision avait été prise à la condition expresse que cette CCT soit étendue à l'ensemble du commerce valaisan. Malheureusement la réticence et surtout l'opposition farouche de certains grands groupes n'ont pas permis la mise en vigueur définitive de cette convention.

Nous le regrettons vivement car cette CCT aurait assurément mis de l'ordre dans la jungle du commerce de notre canton où l'on peut faire n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment.

Conclusions et remerciements

FER-Ge

Comment passer sous silence la franche et fructueuse collaboration de tous les dirigeants de la FER-Romande et de la FER-Ge à nos différentes actions et activités. Je souhaite rendre un hommage appuyé aux 4 Présidents qui se sont succédés à la FER ainsi qu'à mes collègues directeurs des associations romandes pour leur coopération. Je souhaite surtout dire un grand merci à MM. Michel Barde et Gérald Roduit, les directeurs retraités, et à MM. Blaise Matthey et Olivier Sandoz, les directeurs actuels de la FER-Ge de leur appui sans réserve. Je lance aussi un clin d'œil charmeur et reconnaissant à Mmes Sabine Von der Weid et Stéphanie Ruegsegger, les administratrices déléguées de la FER, qui ont été mes interlocutrices privilégiées pour l'échange et le transfert des informations.

Bureaux des institutions sociales.

Dans toute organisation patronale il est absolument nécessaire de disposer d'institutions sociales performantes, innovantes et disposant d'un personnel engagé et actif. Avec notre bureau des institutions nous pouvons affirmer que nous sommes excellentement servis dans ce domaine délicat des assurances sociales. Le formidable développement des membres individuels de la FER-Vs en est la preuve irréfutable. Il me plaît de remercier MM. Georges Bonvin, ancien Directeur, Philippe Bétrisey, Directeur actuel, Sébastien Nançoz, Directeur-adjoint, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de ce dynamique bureau pour leur travail et leur collaboration sans faille au service de nos membres affiliés.

Présidents, administrateurs, collaborateurs

Dès mon entrée en fonction, j'ai eu la grande chance de profiter des conseils précieux et avisés de mon prédécesseur M. Georges Roten. J'ai eu aussi le bonheur de bénéficier de la disponibilité des présidents, des administrateurs et de collaborateurs compétents.

En premier lieu, je tiens à remercier ma première collaboratrice et toujours actuelle, Mme Corinne Carrupt. Nos débuts furent difficiles et laborieux mais, grâce à notre travail et notre ténacité, nous avons pu surmonter les difficultés. Je souligne également les qualités de celles qui l'ont suivie à ce poste, Mmes Françoise Pralong et Christine Roh ainsi qu'aux 5 apprenties que nous avons accompagnées jusqu'à leur CFC. Grand merci à toutes pour leur collaboration pendant ces nombreuses années.

Dans cette gerbe de louanges, je relève les mérites de mes deux présidents et des membres des Conseils d'administration successifs. Tout d'abord, le regretté François Rouiller, homme de caractère, autoritaire mais juste. François était capable de lire un bilan à la vitesse de l'éclair et de trouver le moindre grain de sable qui enrayait la tenue des comptes et la bonne marche de l'institution. Reconnaissance également à notre président actuel, Me Simon Epiney, pour sa disponibilité et sa confiance. Simon m'a gratifié de sa clairvoyance et de son humanisme. Il m'a surtout appris la patience et la mesure, même si je n'ai pas toujours été un bon élève.

A la fin de cette année je quitterai la direction de cette institution professionnelle, après 17 ans de services et avec dans mon cœur 2 sentiments : le premier, celui d'avoir défendu avec plus ou moins de bonheur le commerce de proximité, cause que je crois juste et vitale pour l'approvisionnement des quartiers et des populations de montagne ; le deuxième, celui d'avoir pu rendre de menus services à des commerçants courageux et fiers qui pratiquent un art difficile dans un monde commercial en pleine évolution et qui m'ont toujours accordé leur confiance.

Dans ce panier de remerciements j'ajoute les présidents et directeurs des associations professionnelles fédérales et cantonales, les présidents et les comités des associations qui nous ont confié leur mandat de gestion, les médias écrits et électroniques, et les nombreuses personnes que j'ai certainement oubliées. Toutes et tous m'ont apporté conseils, considération et soutien.

Que vive le commerce de proximité et que vive l'UCOVA.